



Contrat de réservation de nos salles

Vous venez de réserver notre grande / petite salle pour la date du / / 20

Voici notre règlement intérieur :

- La **location** est effective du matin **10h30** au lendemain **7 heures**
- **Aucune boisson ni nourriture** extérieure ne seront acceptées sans accord préalable. (un droit de bouchon pourra être réclamé)
- En cas de **dégradations** occasionnées par vos invités ou par vous-même, vous êtes responsable et vous vous engagez à payer les réparations... Charge à vous de vous retourner vers votre assurance que vous aurez préalablement contacté.
- La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation du règlement.

***** Le paiement s'effectuera de la façon suivante

- Acompte de 300 € pour la prestation globale
- **1 chèque de caution** lors de l'établissement du menu qui couvrira l'intégralité de la réception, il ne sera encaissé qu'en cas de non règlement ou sans nouvelle de votre part dans la semaine qui suit le repas. Il sera rendu ou détruit après certitude d'encaissement du solde.
- **un acompte de 50 %** du devis un mois avant la réception (aucun rappel de notre part)
- **Le solde, la semaine suivant le repas.** Il n'y aura aucun rappel de notre part...

Vous pourrez prendre connaissance du détail de votre réception dès le lundi 14h.

Si le paiement est divisé en plusieurs familles, la facture sera remise à la personne qui aura réservé notre prestation, charge à elle de collecter l'argent de part et d'autre.

Devant la croissance des chèques sans provisions, nous nous réservons le droit de faire intervenir notre banque afin qu'elle se renseigne sur votre solvabilité ; en cas de « doute bancaire », un chèque de caution d'une autre personne notoirement solvable pourra être accepté, dans le cas contraire notre prestation sera considérée comme annulée.

***** Les restrictions

- **Les pétards et confettis sont interdits** dans la salle ou dans le parc (40 € facturés en cas de non respect)
- **Les feux d'Artifices sont interdits** dans le parc. Ceux ci sont interdits à l'extérieur de la salle sauf accord de la police et des pompiers.



- **Conformément** à la loi et par **respect** du voisinage, nous demandons de **fermer les fenêtres à 23 h** (salle climatisée), de demander à vos invités de ne **pas klaxonner** au milieu de la nuit et de ne pas laisser les enfants courir sur le parking la nuit.
- **La décoration** est autorisée sous certaines conditions :
 - utilisation des crochets prévus à cet effet
 - interdiction formelle d'utiliser clou, punaise, scotch et patafix sur les murs ;
- **Animation et Jeux** : nous consulter
- **Horaire** : Respect des heures d'arrivées ! Facturation supplémentaire en cas de retard et risque d'attente en cas d'arrivée anticipée ! Tout **imprévu** retardant la durée normale du repas (environ 8 heures) sera facturé à l'heure.

Nous consulter pour toutes demandes particulières.

***** **Modification de la commande initiale**

Toute modification concernant le repas (menu ou nombre de personne) ne pourra se faire par téléphone... Seul votre déplacement au magasin ou un écrit : Mail (avec confirmation de notre part) ou courrier ne pourra être retenu.

***** **Tarif de la casse**

- | | |
|-----------------------------|---|
| * Assiette : 6.50 € | * Verre : 2 € |
| * Couverts : 2 € | * Serviette (brûlure de cigarette) : 6.50 € |
| * Chaise : 30 € : | * Table : 120 € |
| * Fauteuil de jardin : 19 € | * Table de jardin : 60 € |
| * Socle à Gâteau : 300 € | |

La casse peut être payée ou remplacée par vos soins sous conditions.

Nous vous demandons simplement de ne pas faire chez nous ce que vous ne feriez pas chez vous !

Il est souhaitable de nous signaler si vous avez (parmi vos invités) une personne en fauteuil roulant afin de prendre les dispositions nécessaires et vous guider dans votre plan de table.

Vous êtes responsable de vos invités en ce qui concerne la consommation d'alcool, tout abus ne pourra être reproché à notre établissement.



***** **Juridiction et attribution de compétences :**

Pour toutes contestations, les tribunaux de Houdain ou de Béthune seront seuls compétents quels que soient les lieux de la prestation.

En cas d'annulation du repas de la part du client, il est conseillé de souscrire une assurance.

Votre Nom et Prénom (pour un mariage, nom et prénom des 2 futurs époux) :

.....
.....

Votre adresse :

.....
.....

Code Postal : Ville :

Vos coordonnées téléphoniques ou celui d'un parent si vous n'en n'avez pas sont indispensables.

Téléphone fixe : 0 ... / / / /

Port : 06 / / / /

E-mail :

Date :

Signature
précédée de la mention
« Lu et Approuvé » :

Pour Conformité
R. DUCROCQ Traiteur